



ASSEMBLÉE COMMUNALE EXTRAORDINAIRE DU 31 AOÛT 2020

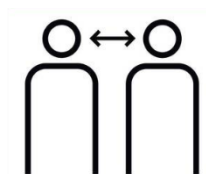
Message à la population

Mesdames, Messieurs,

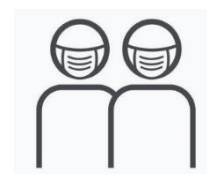
Dans le traitement des affaires, le Conseil communal vous convie en assemblée communale

lundi 31 août 2020 à 20h00

à la halle de gymnastique Général-Guisan à Courroux



Lieu choisi afin de respecter les distances réglementaires en lien avec la pandémie COVID-19 et masques à disposition



pour aborder les points à l'ordre du jour suivants :

1. Lecture et approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 15 juin 2020.
2. Décider d'un investissement de Fr. 100'000.00, à financer par le fonds des déchets, pour la réalisation d'une place de compostage sur la partie Sud de la parcelle n° 2770, jouxtant la déchetterie communale.
3. Décider d'un investissement de Fr. 110'000.00, à financer par le fonds des eaux, pour le renouvellement informatique du système de contrôle à distance du réseau d'eau potable.
4. Décider d'un investissement de Fr. 175'000.00, à financer avec les liquidités courantes, pour la réfection de la place de jeux de Courcelon.
5. Décider de l'ouverture d'un crédit de construction de Fr. 210'000.00, pour la réfection du Domaine du Violat et la construction d'une fourragère.
6. Décider de la suite à donner au projet de réorganisation communale, après présentation des résultats des sondages MIS-Trend, sur le thème Conseil général VS Assemblée communale.
7. Informations diverses du Conseil communal.
8. Divers.

Sujets que nous reprenons un à un ci-après pour en détailler le contenu comme suit :

1. Le procès-verbal

Le procès-verbal de l'assemblée communale du 15 juin 2020 est à disposition sur le site internet www.courroux.ch et au secrétariat communal. Sur lecture d'un résumé, nous passerons à son approbation en assemblée du 31 août 2020.

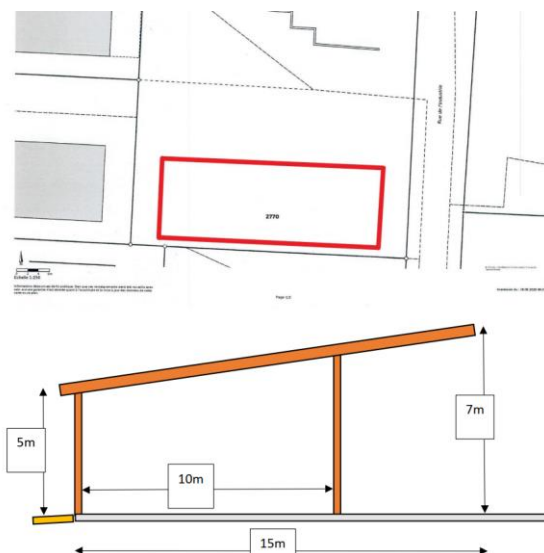
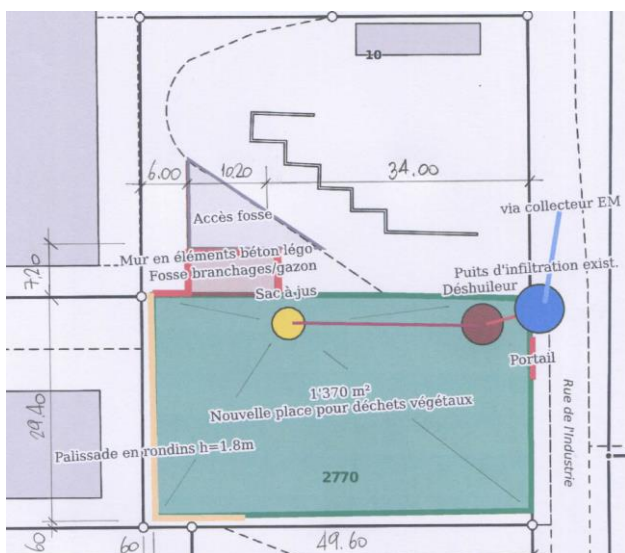
2. Décider d'un investissement de Fr. 100'000.00, à financer par le fonds des déchets, pour la réalisation d'une place de compostage sur la partie Sud de la parcelle n° 2770, jouxtant la déchetterie communale.

Le traitement des déchets verts, au sein de la déchetterie communale, a pris de l'ampleur au cours des dernières années. Afin d'optimiser ce type de recyclage, la commune entend réaliser une place de compostage sur la partie Sud de la parcelle n° 2770, jouxtant la déchetterie.

Cette place permettra de traiter les déchets verts amenés à la déchetterie par les citoyens (env. 40%), ainsi que les déchets verts traités directement par le prestataire de services en charge de la surveillance de la déchetterie (env. 60%). Cette place sera réalisée avec un revêtement bitumineux étanche. De plus, les eaux seront collectées dans un dépotoir et traitées dans un déshuileur, avant rejet dans la canalisation. Du côté de la déchetterie, un bac de déversement pour les utilisateurs sera aménagé avec des blocs en béton.

Une palissade, d'une hauteur de 1.80m, posée en limite Sud et Ouest sera construite avec des profilés métalliques et des rondins posés horizontalement. Un couvert permettra de travailler le compost, en respectant les règles prescrites par le Service de l'Environnement. Une barrière fermera le site le long de la rue de l'Industrie. Les frais liés à la construction de la palissade, du couvert et de la barrière seront à la charge de notre prestataire de services et ne sont, par conséquent, pas compris dans la demande de crédit.

Terrassements	Fr. 7'500.00
Dépotoir à jus, déshuileur	Fr. 9'500.00
Aménagements extérieurs	Fr. 58'500.00
Mur en blocs de béton	Fr. 12'500.00
Divers et imprévus	Fr. 4'850.00
Total HT	Fr. 92'850.00
Total (TTC)	Fr. 100'000.00



Notre prestataire de services s'acquittera d'une location pour la mise à disposition de cette place. Cette réalisation permettra d'optimiser et de pérenniser la gestion de nos déchets verts.

3. Décider d'un investissement de Fr. 110'000.00, à financer par le fonds des eaux, pour le renouvellement informatique du système de contrôle à distance du réseau d'eau potable.

Le système informatique du contrôle à distance de notre réseau d'eau potable a été installé en 2003 et est, à ce jour, obsolète. Afin de garantir les normes sanitaires en vigueur, il est proposé de changer complètement ce système.

Chaque réservoir sera équipé d'un nouveau boîtier de télécommande Ethernet. Les tableaux et le câblage des nouveaux automates seront refaits à neuf. Les schémas électriques seront mis à jour. Un nouvel écran sera installé à la salle de commande et une nouvelle programmation élaborée.

Réservoir La Fontaine	Fr.	8'000.00
Réservoir La Groisière	Fr.	9'000.00
Station de pompage Dos-les-Fosses	Fr.	20'000.00
Réservoir les Nesserts	Fr.	9'000.00
Réservoir le Bambois	Fr.	10'000.00
Salle de commande	Fr.	26'000.00
Engineering et mise en service	Fr.	15'000.00
Divers et imprévus	Fr.	<u>5'000.00</u>
Total HT	Fr.	102'000.00
Total (TTC)	Fr.	110'000.00

Cette mise à jour est indispensable pour le bon fonctionnement de notre réseau d'eau potable.

4. Décider d'un investissement de Fr. 175'000.00, à financer avec les liquidités courantes, pour la réfection de la place de jeux de Courcelon.

La place de jeux de l'Ecole de Courcelon est la dernière de la commune à ne pas avoir fait l'objet d'une réfection. A ce jour, les jeux sont désuets et ne respectent plus les normes de sécurité en vigueur. Afin de remédier à cette problématique, et ainsi finaliser la réfection de l'ensemble de nos espaces de détente communaux, il est proposé de rénover complètement la place de jeux et d'y installer de nouvelles infrastructures :

- Jeux, engins, sols souples EPDM	Fr.	104'300.00
- Génie civil	Fr.	32'500.00
- Place de jeux en dur de l'école	Fr.	20'600.00
- Barrière, mobilier urbain	Fr.	9'000.00
- Travaux divers	Fr.	3'600.00
- Divers et imprévus	Fr.	<u>5'000.00</u>
- Total (TTC)	Fr.	175'000.00

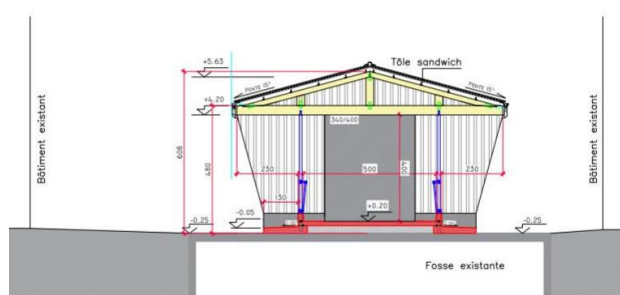
La réfection de cette place de jeux est la concrétisation d'une mesure du plan de législature 2018-2022, établi par le Conseil communal et présenté en Assemblée communale le 10 décembre 2018.



5. Décider de l'ouverture d'un crédit de construction de Fr. 210'000.00, pour la réfection du Domaine du Violat et la construction d'une fourragère.

Le domaine du Violat est géré par de nouveaux exploitants depuis le mois de mai 2020. Les installations adaptées à l'élevage chevalin ne correspondent plus aux besoins des exploitants et à l'élevage de bovins. De ce fait, il est proposé de construire une fourragère entre les bâtiments existants. De plus, la réfection du plancher de grange, actuellement dangereux, s'avère nécessaire. De ce fait, il est proposé un crédit global pour la remise aux normes du domaine.

- Aménagement d'une fourragère sur la fosse	Fr. 156'000.00
- Sécurisation du pont de grange	Fr. 20'000.00
- Divers et imprévus	Fr. 34'000.00
- Total (TTC)	Fr. 210'000.00



6. Décider de la suite à donner au projet de réorganisation communale, après présentation des résultats des sondages MIS-Trend, sur le thème Conseil général VS Assemblée communale.

Après avoir adapté l'organisation de l'Exécutif et des commissions communales, le Conseil communal s'est attelé, dès l'automne 2019, à la 2ème phase du projet de réorganisation communale. L'enjeu de celle-ci portait sur le maintien de l'Assemblée communale ou l'instauration d'un Conseil général comme appareil législatif. Pour ce faire, les Autorités ont lancé différentes consultations. C'est avant tout les partis politiques et les commissions communales qui ont été confrontés à cette réflexion. En fin d'année dernière, les partis politiques ont pu se déterminer au travers d'un questionnaire auquel l'ensemble des sensibilités politiques a répondu. C'est ensuite au corps électoral que le Conseil communal s'est adressé. Mené par un institut spécialisé, un sondage a été lancé auprès de chaque électrice et électeur de la commune, durant le premier trimestre de cette année. Après analyse de ces différentes démarches, le Conseil communal est, à présent, en mesure de livrer une synthèse des résultats et de tirer les enseignements qui en découlent. Les partis politiques et les commissions communales ayant eu la primeur des résultats au début juillet, c'est maintenant au tour de l'Assemblée communale d'être renseignée sur le sujet et de se déterminer sur la proposition du Conseil communal. La synthèse de la démarche peut être consultée sur le site de la commune.

Nous vous remercions de votre attention et de votre collaboration, demeurons à disposition si nécessaire et nous réjouissons de votre présence à l'assemblée communale. Dans l'intervalle, nous vous adressons, Mesdames, Messieurs, nos cordiales salutations.

Courroux, août 2020



Le Conseil communal